

L'Observatoire bibliographique

par Dominique Lahary

Bibliothèque départementale de prêt du Val-d'Oise

Le coin de l'Observatoire sera une nouvelle rubrique qui comprendra des informations de diverses natures, des comptes rendus de réunions ou de colloques, des textes d'analyse et de réflexion.

Les lecteurs du Bulletin d'informations de l'ABF connaissent la commission Information bibliographique qui a réalisé la partie thématique du numéro 163 (juin 1994) consacré à ce thème. Cette commission s'était jusqu'ici principalement intéressée aux problèmes liés à la fourniture et à la récupération de notices bibliographiques et d'autorité, aux outils de localisation et de dépouillement de périodiques et plus généralement aux réseaux bibliographiques. Mais l'élargissement de son champ d'action s'est naturellement imposé. Le développement des réseaux et l'évolution de l'informatique documentaire permettent en effet de moins en moins de séparer la gestion de la référence de celle de l'information et du document. Il importait que l'association se donnât les moyens de maîtriser les bouleversements en cours tout en maintenant le cap d'une fidélité aux missions et acquis des bibliothèques.

C'est pourquoi, en juin dernier, la commission Information bibliographique est devenue l'Observatoire de l'information bibliographique et documentaire.

Composé d'une quinzaine de bibliothécaires exerçant en bibliothèque d'étude et de recherche (BU, bibliothèques spécialisées, BNF) ou en bibliothèque publique, celui-ci s'est, en accord avec le Bureau national, donné trois objectifs :

- **la veille** : il s'agit de collecter les informations relatives aux innovations dans le domaine de la technologie et des normes, de suivre l'offre commerciale et institutionnelle en matière d'information bibliographique et documentaire et en matière d'informatique documentaire, enfin de repérer et analyser les pratiques innovantes des bibliothèques ;
- **l'information** : il s'agit de contribuer à la formation et à l'information des bibliothécaires, notamment par le biais de cette nouvelle rubrique du Bulletin d'informations ;
- **l'action** : il s'agit, en liaison avec la FULBI¹, d'entretenir des contacts réguliers avec les institutions et organismes agissant dans le domaine de l'information bibliographique et documentaire, et notamment la DLL et la BNF.

Disons-le tout net : les membres de l'Observatoire n'ont pas la prétention de réaliser seuls un programme d'autant plus vaste que la période que nous vivons est riche en évolutions et remises en cause. Chaque lecteur est donc invité à participer à ce travail en faisant part de ses pratiques, analyses et réflexions. Courrier à adresser à : ABF - Observatoire de l'information bibliographique et documentaire - 7, rue des Lions-Saint-Paul 75004 Paris.

1. FULBI : Fédération (française) des utilisateurs de logiciels de bibliothèque.

de l'information et documentaire

Les nouveaux produits bibliographiques de la Bibliothèque nationale de France

Le Serveur bibliographique national

Il a cessé de fonctionner le 31 décembre 1994. Service de consultation et de fourniture en ligne de notices des bases BN-OPALE et BN-OPALINE, il n'a pas intéressé suffisamment d'établissements pour que son exploitation puisse être poursuivie. En contrepartie, plusieurs CD-Rom bibliographiques devraient être commercialisés dans le courant de l'année 1995.

Les CD-Rom

Les notices qui seront diffusées sur ce support représenteront une offre plus large que ce qui était disponible sur le SBN. Tout ces CD-Rom seront déchargeables. Il faut rappeler que la BNF continue à fournir sur demande des notices en INTERMARC sur bandes, notamment sur requêtes, quoique la demande sur ce support soit faible.

Bibliographie nationale française depuis 1970 (format UNIMARC)

Seul CD-Rom actuellement disponible, il devrait courant 1995 passer à un rythme de six livraisons par an au lieu de quatre

et comporter les documents informatiques et les titres des périodiques, ainsi que le signalement des nouveautés comme sous-ensemble identifié.

Autorités de BN-OPALE (format INTERMARC Autorités)

Le CD-Rom comprendra les fichiers d'autorité de BN-OPALE : APP (auteurs personnes physiques), ACO (collectivités auteurs), ATU (titres uniformes), AMA (autorités matière RAMEAU). Ce dernier fichier comprend toutes les autorités RAMEAU, qu'elles soient ou non liées dans BN-OPALE à des notices bibliographiques. La diffusion sur CD-Rom des autorités de BN-OPALINE n'est pas programmée pour le moment.

Acquisitions de la BNF (format UNIMARC)

Ce CD-Rom offrira les notices bibliographiques correspondant aux acquisitions de l'ex-BN depuis 1970, soit essentiellement des ouvrages étrangers décrits dans BN-OPALE², et non aux quelque 280 000 acquisitions auxquelles a procédé l'ex-EPBF³ pour les collections en libre accès du site de Tol-

biac. La demande potentielle pour ce produit n'est pas connue.

Discographie nationale française (format UNIMARC aménagé)

Certainement le plus attendu par les bibliothèques publiques et réclamé plusieurs années durant par l'ABF, ce CD-Rom permettra la récupération des notices de documents sonores de la Phonothèque nationale dans le format UNIMARC. Précisons qu'il s'agit d'une variante de ce format, avec étiquettes UNIMARC mais présence éventuelle après la notice chapeau de deux niveaux de sous-notices⁴. Il est envisagé dans un deuxième temps d'y ajouter les notices des vidéogrammes et des documents multimédia.

CD-Rom « Rétrospectif » (catalogues de la BNF des origines à 1970, format INTERMARC)

Ce CD-Rom offrira dans un premier temps les quatre millions de notices du catalogue général des imprimés, les notices des ouvrages antérieurs à 1970. Il est vraisemblable que dans un deuxième temps figurent également les

2. Ces notices ne figurent pas dans le CD-Rom de la Bibliographie nationale française puisqu'ils ne relèvent pas de cette bibliographie.

3. EPBF : Établissement public de la Bibliothèque de France. A disparu le premier janvier 1994 avec la création de la Bibliothèque nationale de France.

4. Voir « L'affaire des liens » par Dominique Lahary et Jean-Paul Gaschignard in *Bulletin de l'ABF*, n° 163.

notices des catalogues d'anonymes et de collectivités.

Internet

Les bases BN-OPALE et BN-OPALINE seront consultables sur RENATER, donc sur le réseau Internet, dans des conditions qui restaient à définir à l'heure où nous imprimons.

Les bibliothèques en réseau en Europe, bref compte rendu du colloque de Bruxelles

Du 11 au 13 octobre dernier s'est tenu à Bruxelles un colloque organisé par EFLC⁵ avec le concours d'EBLIDA⁶, de LIBER⁷ et de la Commission européenne sous le titre : « Les bibliothèques en réseaux en Europe / Library networking in Europe ». Ceux qui souhaitent prendre connaissance de façon exhaustive des exposés qui ont été proposés pourront se reporter aux actes dont la publication est prévue. On trouvera simplement ici la brève présentation de quelques thèmes, *leitmotive*, obsessions, que nous pourrions appeler *les incontournables*.

Propriété versus accès (property versus access)

Un impératif catégorique a été sans cesse martelé : les bibliothèques doivent partager leurs ressources, que ce soit pour faire des économies ou pour s'adapter au contexte actuel de l'information. Il en résulte qu'elles n'ont plus à se centrer sur les documents qu'elles possèdent mais sur les informations auxquelles elles donnent accès.

Texte versus multimédia

Alors que la plupart des communications reposaient implicitement sur le primat du texte, le cas échéant numérisé, comme support d'information, certains ont développé le thème de son dépassement par l'image et le son, au

motif que c'est ce qu'on retient le mieux. Dans le même temps, d'autres présentent l'hypertexte⁸ comme une apothéose du texte.

De la fourniture électronique de documents à la fourniture de documents électroniques

Les expériences les plus nombreuses portent encore sur le passage de la fourniture physique (le document lui-même ou une copie sur papier) à la fourniture électronique mais il est clair que nous nous dirigeons vers une gestion de documents électroniques. L'édition électronique se répand, notamment dans le domaine des périodiques où elle peut non plus s'ajouter mais se substituer à l'édition sur papier, avec en phase ultime l'éviction du fascicule au profit de l'article comme unité de publication et de référence. Certains ont distingué les documents électroniques distribués sous formes d'objets manufacturés (CD-Rom...), qui ne bouleversent pas la bibliothéconomie, des documents disponibles en ligne, qui posent la question des réseaux.

Le chaos des ressources disponibles

Les réseaux mettent à la disposition des utilisateurs un chaos d'informations surabondantes et hétérogènes dans leur nature, leur contenu et leur qualité. Guider l'utilisateur devient un objectif des bibliothécaires qui, dans cette perspective, peuvent notamment organiser des réseaux s'incluant dans les réseaux généraux ou aménager l'accès à ceux-ci.

Les trous de la normalisation

Nous ne sommes pas encore en phase de stabilisation des normes de droit et/ou des standards de fait, il y a selon les cas vide ou surabondance. Le problème se pose essentiellement dans deux domaines :

- les formats de documents (ASCII, SGML⁹, HTML¹⁰...);

- les protocoles de communication (domaine dans lequel TCP/IP¹¹ menace sérieusement le modèle OSI¹²) de l'ISO¹³.

Diverses attitudes et initiatives ont été exposées dans ce contexte :

- la gestion de la coexistence (on ménage des accès à la fois par TCP/IP et par OSI, comme en Allemagne) ;
- le pragmatisme : chaque fois qu'un standard s'impose, on l'adopte (c'est la philosophie hollandaise de PICA¹⁴ et Surf-Doc¹⁵) ;
- la créativité : recherches en vue de la mise au point de nouvelles normes.

Quant aux normes des bibliothécaires, on y fait de moins en moins allusion, sauf pour regretter la déplorable diversité des formats MARC.

Les bibliothécaires doivent changer

Plusieurs intervenants ont martelé la nouvelle doctrine du bibliothécaire branché (c'est-à-dire connecté) : il doit s'adapter à ce monde nouveau, partager ses ressources en réseau, laisser tomber normes et pratiques qui n'ont plus à avoir cours¹⁶.

Les silences du droit

Ce thème a obsédé le colloque au-delà des communications qui lui étaient explicitement consacrées. Une chose est claire : plus personne n'est sûr de quoi que ce soit. On se débrouille pour le moment avec du contractuel (par exemple la bibliothèque virtuelle de la De Montfort University de Leicester au Royaume-Uni, qui a traité avec les éditeurs), on hésite entre divers principes

11. TCP/IP : Transfert control protocol/Internet protocol. Protocole de transmission de données utilisé dans les réseaux locaux Ethernet, mais aussi sur Internet, ce qui l'impose comme standard de fait universel.

12. OSI : Open system interconnection. Modèle développé par l'ISO pour formaliser les protocoles de transfert de données entre systèmes hétérogènes. Alors que le modèle OSI décrit sept couches (de la couche physique à la couche application, en passant notamment par la couche transport), TCP/IP n'en requiert que cinq.

13. ISO : International standard organisation. Instance internationale de normalisation.

14. PICA est à la fois un réseau bibliographique dominant aux Pays-Bas, un logiciel de gestion de bibliothèque et un format bibliographique.

15. Surf-Doc est un système néerlandais de fourniture électronique de document.

16. Toute la question est de savoir justement ce qu'il convient d'abandonner et ce qu'il est sage, utile, indispensable de conserver. Comment ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain ? C'est un des rôles de l'*Observatoire* que de contribuer à la réflexion sur cette difficile question.

5. EFLC : European Foundation for Library Co-operation.

6. EBLIDA : European Bureau for Library, Information and Documentation Associations. Fédération d'associations de bibliothécaires et documentalistes de l'Union européenne dont l'ABF est membre.

7. LIBER : Ligue des bibliothèques européennes de recherche.

8. La navigation hypertexte permet en cliquant sur un mot (généralement signalé par une couleur différente ou un souligné) d'accéder à un autre texte et ainsi de suite.

9. SGML : Standard generalized mark-up language. Langage rendant compte de la structure logique d'un document textuel (pages, paragraphes...) ou composites (avec figures, dessins, etc.).

10. HTML : Hypertext mark-up language. Application du SGML à l'hypertexte.

de tarification (à la prestation, au forfait), on proclame éventuellement la nécessité de la gratuité pour l'utilisateur final. Mais il va falloir arbitrer.

En marge (ou à l'origine ?) du débat sur le droit : les questions économiques et les nouveaux partages de compétences entre les acteurs de l'économie de l'information. Avec un indéniable empiètement entre bibliothèques et éditeurs dans le domaine de la création et/ou de la diffusion de documents électroniques.

L'introuvable utilisateur final

Le fameux *end user* a été sans cesse cité, et pas moins de deux sessions lui ont été consacrées. L'impression que l'auditeur en retire, c'est que si on l'évoque toujours, il n'est jamais là. Jamais on ne le sent, le voit, l'étudie. On ne sait rien, ou si peu, de ses pratiques. Pour parler marketing : on reste largement dans une problématique de produit ou de service, et non une approche client. Mais il est vrai que la DG XIII¹⁷ subventionne la technologie, pas la psychosociologie.

Et les bibliothèques publiques dans tout ça ?

Tout ce « remue-ménages » ne concerne que les bibliothèques académiques et l'information scientifique et technique. La problématique des réseaux (informatiques), dès l'instant qu'il s'agit de ressources documentaires, rejette les bibliothèques publiques dans les ténèbres de « l'impensé » radical. La seule session explicitement consacrée aux bibliothèques publiques n'a consisté qu'en l'exposé de projets clairement déconnectés des autoroutes de l'information. A part le projet SPRINTTEL (renseignements téléphoniques automatisés par reconnaissance vocale), il ne s'agit d'ailleurs que des handicapés (bibliothèques pour aveugles, Pays-Bas) ou des pays d'Europe du Sud (bibliothèques mobiles ou enseignement à distance Sud). On ne saurait en rester à cet « impensé ».

17. DG XIII : Treizième direction générale de la Commission européenne. Chargée des technologies de l'information, elle organise et finance le Plan d'action européen pour les bibliothèques dont relevait une part importante des réalisations ou projets exposés à Bruxelles.

Pour conclure

Dans un tel colloque, d'où suintent un déluge de technicité et une pluie d'acronymes dont certains seront bientôt aussi indispensables à tout bibliothécaire qu'aujourd'hui l'ISBD ou RAMEAU, il est souvent difficile de discerner ce qui distingue le projet de la réalisation, l'expérience de la pratique courante, l'hypothèse de la certitude. Mais quel que soit le caractère encore partiel et provisoire des mutations ici exhibées, il est clair que nous sommes en train de vivre des mutations dont nous ne sortirons pas, sinon indemnes, du moins intacts. Ces mutations nous obligeront à bannir de plus en plus tout bibliothécarocentrisme. Aussi le titre du colloque était-il peut-être mal venu. Car il ne s'agit plus tant de mettre les bibliothèques en réseau que de les mettre dans le réseau. Tout (réseaux, normes, législations) se développe indépendamment de nous. On ne nous attend pas. En être ou ne pas être, telle est la question.

Les bibliothèques françaises et Internet

Ce texte a été rédigé à partir du compte rendu d'une séance de l'Observatoire qui s'est tenue le 3 octobre 1994 à l'URFIST¹⁸ de Paris et au cours de laquelle nous a notamment été présenté le réseau du Campus de Grenoble. Nous publierons dans un prochain numéro une fiche pratique sur la connexion à Internet (modalités pratiques et coûts).

Les outils

L'utilisation brute d'Internet est dépourvue de toute convivialité et de toute transparence. Il faut connaître les adresses électroniques de ses correspondants ou des sources documentaires qu'on veut consulter, et utiliser un langage de commande particulier.

Les outils suivants ont été développés pour faciliter l'accès et la consultation. Obéissant à la logique client-serveur¹⁹,

18. URFIST : Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique.

19. Architecture client-serveur : Architecture selon laquelle les données et les traitements sont répartis entre une machine appelée client et les machines appelées serveur. Ce dispositif, qui comporte dans le degré de répartition des données et des programmes de nombreuses variantes, évite de concentrer les traitements dans une unité centrale interrogée par des

ils ont généralement une version serveur, indispensable pour mettre à disposition des informations, et une version client, indispensable pour pouvoir y accéder par ce biais. Il existe le plus souvent des versions des logiciels clients pour les différentes plateformes : UNIX, PC, Macintosh. Ces logiciels sont pour la plupart déchargeables gratuitement sur Internet.

Les outils de navigation

Ils permettent d'identifier des sources et d'y accéder sans connaître leur adresse électronique. Leur activation permet une utilisation transparente de Telnet²⁰, FTP²¹, ainsi que des outils d'interrogation. Ils permettent de récupérer facilement du texte, de l'image et du son, le cas échéant sous forme compressée.

Gopher est un outil de navigation par menus arborescents, tandis que WWW²² est un outil de navigation hypertexte²³. Ce dernier connaît un fort développement. Il existe plusieurs logiciels clients de WWW très conviviaux, reposant sur le système du fenêtrage. Le plus connu est Mosaic.

Les outils d'interrogation

WAIS²⁴ est un outil d'interrogation sur tous les mots de plus d'un caractère des fichiers interrogés (tous les mots de la notice dans le cas d'un catalogue de bibliothèque). L'installation WAIS-serveur consiste notamment à indexer la base qu'on veut rendre accessible. S'il s'agit d'un catalogue, il faut souvent au préalable copier les données dans un fichier texte car la version courante de WAIS n'interroge que des fichiers structurés en enregistrements mais non en champs. Une toute nouvelle version de WAIS développée par l'université de Dortmund permet une interrogation dite par champ.

terminaux passifs ou des ordinateurs utilisés en émulation comme des terminaux passifs. L'architecture client-serveur tend à se généraliser dans le monde informatique, y compris en informatique documentaire.

20. Telnet : logiciel permettant l'accès à des machines distantes dont l'adresse électronique est connue de l'opérateur.

21. FTP : file transfer protocole. Logiciel permettant la copie de fichiers disponibles, sans forcément disposer d'une autorisation particulière.

22. WWW, dit W3 : World Wide Web, c'est-à-dire toile (d'araignée) mondiale.

23. Cf. note 8.

24. WAIS : Wide area information servers.

Forums de discussion et messagerie

La messagerie représente de loin la plus grande partie du trafic sur Internet. Chaque machine, connectée à un réseau local relié à Internet, peut disposer de son adresse de messagerie, dite E-mail, qu'il est désormais de bon ton de faire figurer sur sa carte de visite. Les forums de discussion, parfois organisés par un modérateur, permettent les échanges autour d'un thème.

Les compétences

La connexion à Internet nécessite des compétences techniques, notamment pour l'installation des logiciels. D'autre part, le besoin de formation des bibliothécaires et documentalistes à l'utilisation des outils du réseau va être croissant. Les URFIST et l'ENSSIB proposent des stages, ainsi que l'ADBS²⁵ qui s'adresse essentiellement au secteur privé. On pourrait ainsi définir les compétences professionnelles requises : connaissance de l'offre bibliographique et documentaire, connaissance de la structuration des sources, maîtrise intellectuelle et technique des procédures de communication, de recherche et de transfert.

Les usages

L'expérience de Grenoble

Le pôle universitaire européen de Grenoble a été chargé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de mettre en place un réseau appelé Grenet, qui devait être souple, efficace et peu onéreux. Cette entreprise fait suite à l'échec d'un projet de catalogue collectif qui, au terme d'une étude de plusieurs années, n'avait finalement pas rencontré l'assentiment des partenaires sollicités. Le réseau concerne quatre universités, quatre centres de recherche et quatre collectivités locales (ville, communauté de communes, département et région). Le pôle gère la mise en place du réseau avec le soutien efficace et compétent du CICG²⁶. Une commission réunit tous les établissements concernés.

25. ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation (anciennement Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés).

26. CICG : Centre interuniversitaire de calcul de Grenoble.

Du point de vue physique tout le campus et deux sites extérieurs ont été câblés en fibre optique. La BM, l'École d'architecture et l'École supérieure de commerce sont pour le moment provisoirement reliées au campus par modem rapide.

Grenet est, *via* le réseau régional puis RENATER²⁷, relié à Internet. Ont été installées des versions client et serveur de Gopher et WWW. On accède par Gopher ou WWW à un annuaire de 62 bibliothèques qui donne accès à la description de chacune d'elles. Cet annuaire existe sous deux formes : simple liste alphabétique ou accès par liste thématique arborescente. On peut aussi accéder aux catalogues de quinze de ces bibliothèques.

Le réseau a révélé les disparités entre bibliothèques. Le catalogue de la majorité d'entre elles n'est pas informatisé, et quand il l'est c'est le plus souvent partiellement. Actuellement, 65 % des ressources documentaires ne sont pas accessibles en ligne.

Ce qui coûte cher dans une telle entreprise, c'est le câblage (qui a été pris en charge par la région), le matériel et la conversion rétrospective.

La connexion au réseau régional est payante sur la base d'un forfait. La connexion à RENATER (qui donne accès à Internet) est gratuite pour les établissements relevant des membres du GIP, payante pour les autres. L'utilisateur final ne paie pas la consultation.

Même si un l'objectif à long terme est la constitution d'une bibliothèque virtuelle, il y a actuellement peu de production de documents électroniques. Mais déjà l'IMAG²⁸ refuse les thèses qui ne sont pas sous forme électronique. Un programme de numérisation rétrospective puis courante serait à élaborer.

La mise à disposition de la consultation sur Internet pour les étudiants est prévue pour le mois d'octobre. Sur un même poste de travail, on devrait avoir accès au catalogue local, au réseau de CD-Rom et à Grenet/Internet.

27. RENATER : Réseau national pour l'enseignement et la recherche. Mis en place par un GIP (groupement d'intérêt public) comprenant notamment le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais non celui de la Culture et de la Francophonie, il a pour opérateur France-Télécom. Il s'agit d'un réseau de réseaux régionaux de l'enseignement et de la recherche qui offre un accès à Internet.

28. IMAG : Institut de mathématiques appliquées de Grenoble.

La DLL et la lecture publique

Le ministère est désormais connecté à Internet, non *via* RENATER, mais par l'opérateur F-net. Les services centraux et les DRAC sont connectés. Le catalogue du centre de documentation de la DLL sera bientôt sur Gopher. Le mouvement dans les bibliothèques publiques françaises n'en est qu'à ses débuts : seules les BM de Saint-Étienne et de Lyon seraient actuellement accessibles. Dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment, la connexion de la BM de Roanne est prévue.

La France et le monde anglo-saxon

Les bibliothèques

Les bibliothèques françaises sont encore très peu présentes, malgré le réseau de réseaux RENATER, surtout utilisé par les chercheurs. L'équipement des BU n'est pas encore suffisant. Les expériences de mises à la disposition des étudiants n'en sont qu'à leur tout début.

On oppose cette situation à celle du Royaume-Uni (à la BU de Tilbury 50 % des places assises procurent un poste de consultation d'Internet) et des États-Unis (cette proportion est fréquemment de 30 %). Citons l'expérience d'Uncover, revue de sommaires de presse avec titres résumés réalisée en coopération par huit BU de la côte ouest.

Les affaires

En mars 1993 : 51 % du trafic sur Internet relevait des usages commerciaux (c'est en juin 1991 que les usages commerciaux ont dépassé l'usage « académique »). Ce chiffre est aujourd'hui dépassé. En Europe, les usages commerciaux sont encore minoritaires mais en fort développement. Internet est en voie de perdre son caractère de réseau « pour la recherche et l'enseignement », à système coopératif et esprit non lucratif, reposant sur le système du troc d'informations et de services. Il est depuis plusieurs mois question de transformation d'Internet en réseau commercial.

Les gouvernements

La politique américaine de gratuité s'oppose à la française où on fait payer la rapidité. Au-delà l'Internet, les gouvernements sont amenés à prendre des décisions en matière d'investissement public pour la constitution de réseaux à hauts débits. On connaît les projets du vice-président Al Gore, inventeur de l'expression « autoroutes de l'information ». En France, des discussions serrées ont lieu et la question n'est pas vraiment tranchée²⁹.

Les perspectives

Un enjeu stratégique

Internet présente un caractère impératif : on dit que ce qui ne sera pas sur Internet n'existera pas. On le dit à propos des bibliothèques universitaires. On le dit aussi pour certains types d'entreprise, et même pour les collectivités locales (le groupe Isère développement a commandé une présentation multimédia du site de Grenoble, afin d'informer et d'attirer les acteurs économiques).

Internet devrait permettre aux bibliothèques de mieux remplir des missions qu'elles assument mal dans le domaine de la formation et de l'information.

On peut à cet égard distinguer entre les types d'informations disponibles et entre les utilisateurs potentiels. En ce qui concerne les informations, l'accès aux catalogues et aux références fait d'Internet une extension moderne de la bibliographie. L'accès aux informations disponibles en ligne renouvelle l'offre documentaire, y compris multimédia³⁰, de la bibliothèque. Cet outil est donc l'occasion d'une extension de l'offre. Mais la mise en réseau doit aussi permettre de gérer plus efficacement le prêt interbibliothèques et de mutualiser certains services.

Quant aux utilisateurs, il convient de distinguer les chercheurs, les étudiants, le public non spécialisé, les professionnels de l'information et de la documentation. La mise à la disposition de ce réseau à un large public pose deux problèmes : l'utilisation des outils et l'abondance de l'information disponible. Il

faut donc former : les formateurs, les bibliothécaires, les utilisateurs. C'est donc à une réorientation stratégique que peuvent (doivent ?) se livrer les bibliothécaires. Ils ont l'occasion de développer un service d'information flexible, en fonction des besoins, en démultipliant l'offre par le partage des ressources. C'est une démarche de rationalisation. Pour certains, ces évolutions posent le problème de la frontière, de plus en plus artificielle, entre bibliothécaires et documentalistes (ou entre bibliothèques et services de documentation).

Cette extension de l'offre ne va cependant pas sans une nécessaire mise en ordre. Il y a trop d'informations, de nature et de qualités trop diverses. Il faut trouver, aider à trouver, l'information pertinente.

Doutes et interrogations

□ Le bruit

Les recherches sous WAIS sur tous les mots des notices provoquent du bruit. Certains présentent cet inconvénient comme majeur pour l'efficacité de la recherche. D'autres au contraire constatent que les chercheurs se moquent du bruit. Quoi qu'il en soit du point de vue des chercheurs, il est indéniable que le bruit n'est pas bon pour les étudiants. D'où l'intérêt de WAIS par champ dont il sera intéressant d'analyser les possibilités.

□ Les catalogues collectifs

Le réseau est-il une alternative au catalogue collectif ? Plus généralement, est-il une alternative aux coopérations lourdes et intégratrices ? L'exemple de Grenoble montre la relative facilité avec laquelle on peut bâtir un système respectant l'autonomie de gestion, de politique et de logiciel des partenaires. Mais cette logique est une logique d'éclatement (on interroge base par base, ou groupe de base par groupe de base), quand les catalogues collectifs mutualisent les accès. Il reste donc sans doute une place pour ceux-ci, mais pas dans n'importe quelles conditions.

□ Le commerce

On a vu qu'Internet évoluait vers un réseau à vocation principalement commerciale. Quelle serait alors la place du secteur non productif ? Est-il imaginable qu'il soit subventionné par l'activité marchande ?

Deux approches

Les bibliothécaires réfléchissant sur le phénomène Internet (et plus généralement sur la révolution numérique et les perspectives de réseaux à hauts débits) se répartissent autour de deux pôles : les enthousiastes et les rabat-joie, ou, pour inverser les charges positive et négative, les illuminés et les réalistes, (même si bien sûr nul ne se considère comme irréaliste). Pour les premiers, il est indispensable de s'emparer de ces outils qui changent le profil de la profession. Ces outils sont, ou seront, accessibles à un large public et il faut délibérément les développer, en accompagnant ou suscitant une politique volontariste des pouvoirs publics.

Pour les seconds, Internet est avant tout un outil pour la recherche (et l'entreprise), donnant accès par des instruments peu conviviaux à une profusion d'informations hétérogènes. La France dispose d'un instrument grand public facile à utiliser et très répandu qui demeure incomparable : le minitel. Il ne faut pas oublier qu'une partie significative du public est dérouterée par les outils informatiques. Nul doute que la contribution des uns et des autres ne soit essentielle à la poursuite de cet indispensable débat.

Il est clair que l'usage d'Internet en est encore, du moins dans les bibliothèques, du moins françaises, à ses balbutiements. Aussi convient-il d'en suivre les usages, mais plus encore de débattre des perspectives prévisibles (prospective) ou souhaitées (action volontariste). Et ceci dans deux registres :
– utilisation des réseaux dans le cadre des fonctions traditionnelles des bibliothèques (consultation de catalogues et de références, prêt inter-bibliothèques, déchargement de notices) ;
– extension et/ou redéfinition des missions et services.

29. Voir le compte rendu dans ce numéro du rapport de Gérard Théry « Les autoroutes de l'information ».

30. Au sens désormais consacré de plusieurs médias (texte, son, image fixe ou animée) dans un même document, et non de documents de divers supports, comme l'entendent encore trop souvent les bibliothécaires.